

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 septembre 2018

---

**CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2321 (Rect)

présenté par

Mme Givernet, M. Person, M. Damaisin, M. Buchou, M. Gouttefarde, Mme Degois, Mme Sarles,  
Mme De Temmerman, Mme Guerel, Mme Fontenel-Personne, M. Batut, Mme Bureau-Bonnard,  
M. Juanico, Mme Rossi et M. Fugit

-----

**ARTICLE 51**

Compléter la première phrase de l'alinéa 9 par les mots :

« , dans l'optique de la mise en place d'une autorité unique de surveillance et de régulation  
présentant des garanties d'indépendance ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement précise que l'habilitation donnée par le Parlement au Gouvernement pour réformer par ordonnance la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard a pour but de mener à la création d'un régulateur unique, sous la forme d'une autorité administrative indépendante.